



Décision n°2016-106 portant délégation de signature au délégué régional adjoint de la région académique de Bretagne

**Le Délégué Régional de l'Onisep
de la région académique de Bretagne**

Vu :

- les articles L.313-6 et D.313-14 à D.313-36 du code de l'Éducation, et plus particulièrement les articles D.313-20 et D. 313-24 ;
- le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel par lequel Monsieur Christophe RICHARD, inspecteur de l'éducation nationale, est nommé chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de l'académie de Rennes;
- l'arrêté d'affectation de Madame Marie-Armelle KERBIRIOU à la délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de Rennes ;

Décide

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Armelle KERBIRIOU, déléguée régionale adjointe, à l'effet de signer ou valider les actes suivants pour la délégation régionale de la région académique de Bretagne :

- Les engagements juridiques relatifs à un acte juridique générant une dépense,
- Les certifications de service fait,
- les ordres de missions en France,
- les actes de paies y compris les listes de mouvements de paie,
- les titres de recettes.

Article 2 : La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 3 : La présente décision abroge toute délégation de signature donnée antérieurement à Madame Marie-Armelle KERBIRIOU.

Article 4 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Onisep.

Fait à Rennes,
Le 26 août 2016

Monsieur Christophe RICHARD
Le Délégué Régional de l'Onisep
de la région académique de Bretagne